



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
MAIRIE DE SAINT MARTIN LE GREARD
(50690)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2009

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	11
<i>Nombre de conseillers présents :</i>	10
<i>Nombre de conseillers votants :</i>	10
<i>Date de convocation :</i>	1^{er} septembre 2009

L'an deux mille neuf, le neuf septembre, à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Philippe Lamort.

Étaient présents : Philippe Lamort, Françoise Blaizot, Yves Fossey, Nicolas Dubost, Jacques Germain, Agnès Enault, Patrice Sache, Philippe Germain, Frédérique Salmon, Bruno Legrand

Excusé : Pascal Palmer

Secrétaire de séance : Nicolas Dubost

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Frais scolaire 2008-2009 Ecole de Cherbourg

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2009

Le compte-rendu de la séance du 17 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes : Compétence Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à la prise de compétence en matière d'organisation de services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche.

Lors de la réunion des Maires du 5 juin 2009 et de la Commission de projet d'intérêt communautaire du 15 juin, Monsieur le Président a exposé le projet de mise en place d'un transport de proximité.

Ce dispositif a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de déplacements des populations isolées
- de permettre à tous l'accès aux différents services et activités
- de maintenir un lien entre les habitants et leur environnement social
- de rendre accessible le service aux personnes en fauteuil roulant.

Ce service est rendu de la façon suivante :

- un véhicule Manéo va chercher à son domicile les personnes qui le souhaitent et les dépose aux arrêts déterminés
- le retour se fait de ces mêmes arrêts au domicile
- les jours et les horaires des services proposés sont fixes.

Une enquête a été menée auprès de la population qui a fait état d'un besoin.

En concertation avec le Département il est proposé de mettre en place 3 services :

- Service 1 : le mardi après-midi avec une desserte vers la polyclinique, Cherbourg Centre Ville et l'hôpital Pasteur
- Service 2 : le jeudi matin (marché de Cherbourg) avec les mêmes dessertes que le service 1
- Service 3 : le samedi matin Martindast (bibliothèque, marché, maison de retraite, médecins).

Le Conseil Communautaire réuni en séance plénière le 25 juin 2009 a donné son accord de principe sur la prise de compétence en matière d' "organisation d'un service de proximité" et propose la rédaction suivante :

C- Compétences supplémentaires

Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, unanime

- Donne compétence à la Communauté de Communes en matière d'organisation de services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche

- Approuve la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette et rédigée de la façon suivante :

C - Compétences supplémentaires

Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche.

3. Frais scolaire 2008-2009 Ecole de Tourlaville

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'Ecole de Tourlaville qui se résume de la façon suivante :

- 1 enfant en primaire à 522.01 €

Soit un total de 522.01 €

4. Frais scolaire 2008-2009 Ecole de Couville

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'Ecole de Couville pour un montant total de 7 672.50 €

5. Présentation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Mr le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Communauté de Communes pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2008 de la Communauté de Communes de Douve et Divette.

6. Présentation du rapport annuel 2008 du service assainissement

Mr le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement établi par la Communauté de Communes pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2008 de la Communauté de Communes de Douve et Divette.

7. Présentation du rapport annuel 2008 du service des déchets

Mr le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel du service des déchets établi par la Communauté de Communes pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte du rapport annuel du service des déchets de l'année 2008 de la Communauté de Communes de Douve et Divette.

8. Redevance d'occupation du domaine public communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le droit de place à s'acquitter pour toutes demande d'occupation du domaine public communal à savoir le parking de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De fixer le droit de place à 50 €

9. Frais scolaire 2008-2009 Ecole de Cherbourg

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord à Mr le Maire pour régler les frais scolaires de l'Ecole de Cherbourg qui se résume de la façon suivante :

- 2 enfants en primaires à 522.01 €
- 2 enfants en maternelles à 837.70 €

Soit un total de 2 719.42 €

10. Questions diverses

Mr le Maire fait état de l'avancement des travaux de l'aire de jeux